



PROJET ÉDUCATIF

École de la Baie-Saint-François
2019-2022



Version du 8 mai 2019

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif
2. Encadrements légaux
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
8. Transmission et diffusion du projet éducatif
9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
10. Reddition de compte du projet éducatif



1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les professionnels, les

LE PROJET ÉDUCATIF EST UN OUTIL STRATÉGIQUE PERMETTANT DE DÉFINIR ET DE FAIRE CONNAÎTRE À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT LES ORIENTATIONS, LES PRIORITÉS D'ACTION ET LES RÉSULTATS ATTENDUS POUR ASSURER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES.

autres membres du personnel de l'établissement (ex. T.E.S., secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre ;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves ;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif ;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés ;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37.3) ;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP,



articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;

- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3) ;
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1) ;
- s'inscrire en cohérence avec la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère (LIP 209.2 et 459.3). La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite des commissions scolaires et au projet éducatif des établissements d'enseignement.

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Un comité formé d'enseignants, de représentants des services et de la direction a travaillé à l'élaboration du projet éducatif. L'équipe école a été consultée à plusieurs étapes de la démarche (analyse de la situation, élaboration des objectifs, formulation des indicateurs...) par le biais du comité consultatif de participation des enseignants et lors d'assemblées générales ou d'ateliers. Le conseil d'établissement a aussi participé à la préparation du projet éducatif. Par ailleurs, les parents ont été invités à une rencontre d'information et de consultation.

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. « Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration. » Elle vise la recherche de consensus, ce qui a teinté toutes les étapes du processus, qui a impliqué les groupes suivants :

- Les élèves de l'école secondaire de la Baie-Saint-François;
- L'association étudiante de l'école de la Baie-Saint-François;
- Les parents des élèves de l'école de la Baie-Saint-François;
- Le personnel de soutien technique et administratif de l'école de la Baie-Saint-François;
- Le personnel professionnel de l'école de la Baie-Saint-François;
- Les enseignants de l'école de la Baie-Saint-François;
- Les membres du comité projet éducatif de l'école de la Baie-Saint-François;
- L'équipe de direction de l'école de la Baie-Saint-François;
- La direction des écoles secondaires Arthur-Pigeon de Huntingdon, Patriotes de Beauharnois et Sainte-Martine;
- L'équipe des services éducatifs aux jeunes de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
- La direction générale et générale adjointe de la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Année scolaire 2017-2018 :

- Mise en place du comité;
- Analyse de la situation;
- Compilation des documents de références;
- Élaboration du plan d'engagement vers la réussite pour la commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
- Plan d'engagement vers la réussite CSVT effectif au 1^{er} juillet 2018.

Année scolaire 2018-2019 :

- Rencontre du comité projet éducatif les 9 et 10 octobre 2018;
- Échanges sur l'échéancier de consultation au comité consultatif de participation des enseignants le 15 octobre 2018;
- Rencontre du comité projet éducatif le 22 octobre 2018 pour préparer l'assemblée générale de tout le personnel de l'école du 26 octobre 2018 et le travail en ateliers;
- Ateliers de consultation pour tout le personnel de l'école lors de la journée pédagogique du 26 octobre 2018;
- Ateliers de consultation pour tout le personnel de l'école lors de la journée pédagogique du 16 novembre 2018;
- Libérations et rencontres des membres du comité projet éducatif les 26 et 27 novembre 2018 ;
- Consultation et échanges en assemblée générale des enseignants du 28 novembre 2018;
- Rencontre et consultation avec les parents le samedi matin du 8 décembre 2018;
- Consultation générale auprès des élèves, par l'association étudiante, du 21 au 24 janvier 2019;
- Travail individuel ou en équipe de réflexion et de consultation en assemblée générale de tout le personnel de l'école du 8 février 2019;
- Suivi et présentation de l'échéancier des consultations menées jusqu'à présent lors de la séance du conseil d'établissement du 20 février 2019;
- Échanges au comité consultatif de participation des enseignants du 25 février 2019;
- Libérations et rencontres pour les membres du comité projet éducatif les 28 et 29 mars 2019;

- Rencontre du comité projet éducatif le 1^{er} avril 2019;
- Présentation et consultation des objectifs et travaux d'élaboration du projet éducatif à l'assemblée générale des enseignants du 10 avril 2019;
- Consultation auprès de tout le personnel de l'école sur les objectifs et travaux d'élaboration du projet éducatif du 11 au 17 avril 2019;
- Retour des commentaires et consultation finale du personnel et des enseignants à la séance du comité consultatif de participation des enseignants du 17 avril 2019;
- Rencontre, le 23 avril 2019 à 16h, des membres du comité projet éducatif pour l'élaboration finale d'une proposition à remettre à chaque membre du personnel de l'école, du 24 avril au 7 mai 2019;
- Envoi de la proposition du projet éducatif aux membres du conseil d'établissement de notre école le 8 mai 2019;
- Dépôt pour adoption par le conseil d'établissement de l'école, par la direction de la proposition du projet éducatif lors de la séance du 15 mai 2019 ;
- 1^{er} juillet 2019, entrée en vigueur de notre projet éducatif pour une durée de trois ans.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

À Salaberry-de-Valleyfield, ce sont :

- Plusieurs ressources d'hébergement souvent à pleine capacité;
- 386 personnes différentes sur le territoire vivaient l'itinérance;
- 1200 personnes seraient à risque;
- En proportion l'Hôpital de Suroît a le plus haut taux de surdose de fentanyl dans la Montérégie;
- 20 000 repas par année servis au Café des 2 pains;
- Déterminants de la négligence et de la maltraitance avec 19 facteurs sur 20 dans le RLS du Suroît;
- Taux de signalement traité par les CJ (données de 2016) est de 94 par 1000 jeunes (Suroît) par rapport à 44 par 1000 (Montérégie);
- Taux de signalement retenu CJ est de 36.1 par 1000 jeunes (MRC) par rapport à 16,8 par 1000 jeunes (Montérégie);
- Revenu médian après impôt (donnée 2015) de 27 320\$ à Salaberry-De-Valleyfield par rapport à 31 768\$ en Montérégie;
- 9 des 12 écoles de Salaberry-de-Valleyfield sont dans les rangs déciles de 8 et plus (10 étant le maximum de défavorisation pour une école);
- 32.4% de familles monoparentales en Montérégie versus 24.6% au Québec;
- 26% de personnes sans diplôme ou certificat à Salaberry-de-Valleyfield par rapport à 16.7% en Montérégie;
- 62% de la population de Salaberry-de-Valleyfield est analphabète fonctionnel;



Ces chiffres ont été présentés le 8 juin 2018 en assemblée générale avec tout le personnel de l'école, par Madame Andréane Gélinau qui est organisatrice communautaire au CISSS de la Montérégie Ouest. Le personnel de l'école de la Baie-Saint-François remercie Madame Gélinau pour son temps, son expertise et sa connaissance du milieu.

À l'école de la Baie-Saint-François, ce sont :

Ces chiffres sont basés sur l'année scolaire 2017-2018...

- Un fonds de dépannage de 2 000\$ par année (de la Fondation ÉBSF) pour habiller des élèves;
- Une aide financière de plusieurs partenaires et organismes ainsi que des dons privés pour payer les factures scolaires de 50 familles pour un montant de 10 000\$ à 12 000\$;
- Une aide financière de la Fondation Bon Départ de Canadian Tire pour l'inscription d'une quinzaine d'élèves aux activités sportives parascolaires pour un montant de 2 250\$;
- Des paniers de collations pour nos élèves durant la journée, donnés par Moisson Sud-Ouest;
- L'animation des ateliers culinaires en classe adaptée pour venir en aide à nos élèves vivant de l'insécurité alimentaire, payés par une mesure dédiée (aide alimentaire) donnée à l'école par le gouvernement pour un montant de 4 500\$. Cette même mesure finance les 3 000 petits déjeuners et les 5 800 repas donnés à nos élèves en 2017-2018;
- L'utilisation des ressources d'hébergement par nos élèves comme l'Antichambre 12-17, l'hébergement de la Maisonnée (MHDV), l'Accueil pour elle et plusieurs autres;
- L'école de la Baie-Saint-François présente un indice de défavorisation de 9 sur 10 et 10 sur 10 pour 2019-2020.



Les enjeux pédagogiques à l'école de la Baie-Saint-François, ce sont:

- Un passage primaire-secondaire harmonieux;
- Le développement des compétences en littératie et numératie;
- Un soutien pédagogique aux élèves en difficulté;
- Une sensibilisation au sujet de l'alimentation, des activités physiques et de la santé mentale;
- Des pratiques pédagogiques et éducatives de qualité;
- D'augmenter le rendement scolaire : sanction (diplomation et qualification);
- De développer une culture collaborative pour agir en concertation avec le personnel de l'école, les parents, et les partenaires afin de créer une véritable communauté éducative autour de l'élève.

À la lumière de ces données et statistiques, il n'en demeure pas moins que notre milieu présente de grandes forces.

À Salaberry-de-Valleyfield, ce sont :

- Plusieurs services sociaux et organismes communautaires au service de la population;
- Un centre hospitalier important;
- Des employeurs et commerçants engagés à recevoir nos élèves stagiaires de notre formation en métier semi-spécialisé (FMS) et préparatoire au travail (FPT);
- Des donateurs ouverts sur les besoins de notre école et nos élèves;
- Un sentiment d'appartenance fort pour nos anciens élèves qui habitent à Salaberry-de-Valleyfield;
- Une très bonne collaboration des services policiers;
- Des emplois disponibles en grande quantité.



À l'école de la Baie-Saint-François, ce sont :

- Des mesures dédiées financières importantes;
- Une équipe d'intervenants au service de nos élèves;
- Une fondation engagée et dynamique à l'écoute des besoins de nos élèves;
- Des programmes scolaires variés et structurés;
- Une expertise des milieux de travail de nos enseignants de la formation axée sur l'emploi;

- Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école révisé;
- Une révision du modèle de tutorat;
- Une vie parascolaire sportive, artistique et culturelle importante et très présente dans le cheminement de nos élèves.

Les forces pédagogiques à l'école de la Baie-Saint-François, ce sont :

- Une équipe engagée et présente auprès des élèves, qui se questionne sur les meilleures pratiques;
- Des enseignants compétents et ouverts;
- Une direction qui soutient l'initiative pédagogique de ses enseignants;
- Des intervenants compétents et soucieux du milieu de vie de nos élèves;
- Un nouveau projet éducatif dynamisant pour notre école et nos élèves.



6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

Dans cette section, l'établissement doit assurer la cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. En fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, l'établissement d'enseignement peut aussi inscrire des orientations, des objectifs et/ou cibles qui lui sont propres en autant qu'ils soient justifiés par l'analyse du contexte.
(LIP, articles 37 et 97.1)

Deux enjeux sont ressortis comme étant prioritaires. Or, ceux-ci sont cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite. Voici les liens établis pour chacun des enjeux ciblés. Les tableaux présentés ci-après démontreront les orientations et indicateurs s'y rattachant.

Enjeu : Des réussites variées pour l'ensemble des élèves dans le contexte de milieu défavorisé

Liens avec le PEVR :

- Rendement scolaire ; développement des compétences en littératie et en numératie.
- Pratiques pédagogiques et éducatives de qualité.
- Soutien à la construction des aspirations scolaires et professionnelles.
- Soutien aux élèves en difficulté : développement du plein potentiel.

Enjeu : Le bien-être psychologique et physique des élèves en contexte de milieu défavorisé

Liens avec le PEVR :

- Milieu de vie accueillant, sécuritaire, équitable et bienveillant.
- Développement de l'autocontrôle et des conduites sociales et comportementales.
- Sensibilisation sur l'alimentation, les activités physiques et la santé mentale.

<http://www.csvt.qc.ca/vallee-des-tisserands/pevr>



7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

ENJEU : Des réussites variées pour l'ensemble des élèves dans le contexte de milieu défavorisé					
COHÉRENCE AVEC PEVR	ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	SITUATION ACTUELLE 2019	CIBLES 2022
Rendement scolaire; développement des compétences en littératie et en numératie.	Améliorer les compétences en littératie et numératie	1. Développer les compétences en compréhension de textes pour tous les élèves dans chacune des matières.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des résultats dans les cours de français (compétence de compréhension de textes) Nombre d'enseignants formés en stratégies de lecture dans sa matière. Nombre d'occasions de partage des stratégies utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> 2017-2018 (GPI) G-2 réussite de 91% G-5 réussite de 79% 37 enseignants sur 97 formés en 2014-2015 à l'école Edgar-Hébert Demande de planification verticale pour septembre 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir au-dessus de 90% le taux de réussite en G-2 G-5 réussite de 81% (lecture) 100% de nos enseignants 4 rencontres organisées avec accompagnement (occasions) sur 20 journées pédagogiques
		2. Promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans toute la vie de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de livres empruntés Utilisation des outils technologiques de révision (Antidote). Nombre de renforcements positifs. Témoignage des élèves et du personnel au sujet de l'amélioration de la qualité de la langue. 	<ul style="list-style-type: none"> 2017-2018: 16384 livres (logiciel de prêt bibliothèque) 2016-2017 : 15 600 livres 125 licences antidote Système de renforcement positif à mettre en place pour septembre 2019 Sondage non-disponible 	<ul style="list-style-type: none"> 17 168 livres empruntés Assurer 100% des besoins des élèves (licences antidote) Évaluation et analyse du système de renforcement positif mis en place Évaluation et analyse des données du sondage
		3. Relever le niveau de compétence en mathématique au 1^{er} cycle	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réussite des élèves en CD 1 et CD 2 de premier cycle en mathématique avec les élèves du régulier, de la formation des métiers semi-spécialisés et du secondaire adapté. 	<ul style="list-style-type: none"> 76,6 % de réussite CD1 Résolution de situation problème 71,6 % de réussite CD2 Raisonnement 76,9 % de réussite au sommaire CD1 et CD2 (GPI/2018) 420 élèves sur 546 en réussite 	<ul style="list-style-type: none"> 78 % (+ 1,4%) de réussite CD1 Résolution de situation problème 73% (+ 1,4%) de réussite CD2 Raisonnement 80 % de réussite au sommaire CD1 et CD2 (436 élèves sur 546 en réussite)
Pratiques pédagogiques et éducatives de qualité.	Développer des pratiques pédagogiques de qualité dans un contexte collaboratif.	1. Offrir à l'équipe école des services appropriés et de la formation continue	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations Nombre de participants à des formations variées 	<ul style="list-style-type: none"> 50 formations (dont 19 demandes par les enseignants au comité perfectionnement 2017-2018) 60 membres du personnel (dont 35 enseignants par les demandes au comité perfectionnement 2017-2018) 	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec le nombre de membres du personnel 100% enseignants
		2. Offrir des outils pédagogiques et/ou numériques appropriés à tous les élèves et au personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de portables et d'outils technologiques répertoriés Nombre de formations réalisées par le personnel Perception du personnel par rapport à l'utilisation des outils 	<ul style="list-style-type: none"> 200 portables/élèves 115 portables pour le personnel Formation antidote donnée aux élèves du 2^e cycle 2 formations aux enseignants réalisées (tablette et Office 365) 2 périodes de libération d'une enseignante pour soutien par rapport à l'utilisation des outils Poste de technicien en informatique (SIAA) pour le soutien pédagogique numérique 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des élèves nécessitant l'aide d'un portable Formations et/ou mise à jour pour les élèves ayant des mesures adaptatives 4 formations et/ou mise à niveau pour l'appropriation des outils pédagogiques et/ou numériques 6 périodes de libération d'une enseignante pour soutien pédagogique numérique

ENJEU : Des réussites variées pour l'ensemble des élèves dans le contexte de milieu défavorisé

COHÉRENCE AVEC PEVR	ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	SITUATION ACTUELLE 2019	CIBLES 2022
<p>Soutien à la construction des aspirations scolaires et professionnelles.</p> <p>Soutien aux élèves en difficulté : développement du plein potentiel</p>	<p>Orienter tous les élèves vers le parcours qui correspond le mieux à leur profil</p>	<p>1. Exposer tous les élèves aux parcours et à l'exploration professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités organisées en lien avec les parcours • Nombre d'activités organisées en lien avec l'exploration professionnelle • Nombre d'élèves rejoints 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre sur les parcours des élèves du G-2 avec la conseillère en orientation scolaire • PM carrière, Portes ouvertes Collège de Valleyfield, Visites de la formation professionnelle avec le Pré-Dép 3 et Transit, brigades culinaires, ateliers culinaires • 10 activités en classe pour nos programmes de formation axée sur l'emploi • 200 élèves en G-2 (100%) 200 élèves en G-5 (100%) 45 élèves en PD3 et Transit 80 élèves en FMS et FPT 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien rencontre G-2 • Bilan à faire des capsules orientation scolaire et professionnel présentées à nos élèves • Maintien des activités organisées en lien avec les parcours 100% de nos élèves
		<p>2. Arrimer les parcours axés sur l'emploi et le milieu du travail pour les élèves GADAF, FMS, FPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des employeurs • Nombre de milieux potentiels qui connaissent nos programmes. • Nombre d'élèves en stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Les superviseurs de stages en FMS et FPT possèdent un bottin des employeurs de la région couvrant le territoire de notre commission scolaire • 120 milieux potentiels qui connaissent nos programmes de formation axée sur l'emploi • 75 élèves en stage <ul style="list-style-type: none"> - FMS - FPT 2 et 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et utilisation du bottin. • Recrutement et sollicitation de nouveaux milieux de stages • Initiation à des journées de stage pour nos élèves en FPT 1 et GADAF



ENJEU	COHÉRENCE AVEC PEVR	ORIENTATION	OBJECTIFS	Indicateurs	SITUATION ACTUELLE 2019	CIBLES 2022
Le bien-être psychologique et physique des élèves en contexte de milieu défavorisé	Milieu de vie accueillant, sécuritaire, équitable et bienveillant.	Créer l'appartenance à l'école	1. Améliorer l'aménagement physique des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la cour d'école (taux d'achalandage) Taux d'achalandage du gymnase et de la salle de musculation (salle de vélo) Nombre d'aménagements d'aires de jeu (extérieures et intérieures) 	<ul style="list-style-type: none"> 8% de nos élèves utilisent la cour d'école lors des pauses et le midi (100/1300) Taux d'achalandage de 8% (100/1300) du gymnase sur l'heure du midi et 1% pour la salle de musculation Aménagements extérieurs: 2 terrains de football et de soccer, piste de 400 mètres 4 palestres au gymnase et 1 salle de musculation avec vélo 	<ul style="list-style-type: none"> 20% de nos élèves utilisent la cour d'école lors des pauses et le midi (260/1300) Taux d'achalandage de 30% (390/1300) du gymnase sur l'heure du midi incluant la salle de musculation et de vélo Complexe sportif intérieur et l'aménagement extérieur de Basketball et de ballon-poire Aménagement intérieur d'une aire de détente et de jeux
			2. Augmenter les occasions de développer des relations significatives avec les pairs et les adultes de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités offertes, sportives, artistiques, culturelles et scientifiques Nombre d'activités et d'événements mobilisateurs, rassembleurs et collaboratifs 	<ul style="list-style-type: none"> 25 activités Parascolaires sportives, artistiques et culturelles (chiffres vie étudiante) 11 activités rassembleuses et collectives : <ul style="list-style-type: none"> Accueil Halloween Noël Carnaval d'hiver Course Bouge de là Sortie fin d'année Semaine de la persévérance Semaine du français Semaine des Sciences « English week » Midi-passion Semaine des Arts Semaine de la santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter des activités scientifiques 1 fois/ semaine sur l'heure du midi pour 2019-2020 Maintenir les activités rassembleuses et collectives et maintenir le <u>coût de participation des élèves le plus bas possible</u>
	Développement de l'autocontrôle et des conduites sociales et comportementales	Entretenir un climat sain, propice à l'apprentissage	1. Réduire le nombre d'infractions en lien avec le code de vie.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de présences aux retenues au 1er cycle Nombre de présences au local La Relance Nombre d'utilisateurs de la Maison d'Edgar Nombre d'interdictions de contact Nombre de suspensions 	<p>En 2017-2018:</p> <ul style="list-style-type: none"> 30 sessions de retenues pour 407 présences élèves 13.8 élèves par période M Edgar: 104 utilisateurs Interdiction de contacts: 25 interdictions pour 54 élèves 126 suspensions et 167 suspensions en 2016-2017 	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer de 20% du nombre d'élèves en retenue (326 présences élèves) 10 présences par période au local La Relance Maintenir le service répit secondaire Diminuer de 20% le nombre d'interdictions (20) et le nombre d'élèves (43) Diminuer de 20% le nombre de suspensions (100)

ENJEU	COHÉRENCE AVEC PEVR	ORIENTATION	OBJECTIFS	Indicateurs	SITUATION ACTUELLE 2019	CIBLES 2022
			2. Promouvoir l'adoption de comportements pacifiques.	<ul style="list-style-type: none"> Perception du climat de l'école par les élèves et le personnel Nombre d'incidents d'intimidation et de violence rapportés 	<ul style="list-style-type: none"> 71% se sentent totalement en sécurité (sondage mars 2019 révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école) 125 incidents en 2017-2018 et 167 incidents en 2016-2017 d'intimidation et de violence rapportés 	<ul style="list-style-type: none"> 80% se sentent totalement en sécurité Diminuer de 20% (100) le nombre d'incidents d'intimidation et de violence rapportés
Sensibilisation sur l'alimentation, les activités physiques et la santé mentale.	Promouvoir de saines habitudes de vie	1. Participer à une ou des activités 20 minutes par jour, hors des périodes de cours, pour les élèves de premier cycle.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élèves du 1er cycle participant aux activités Nombre d'activités offertes régulièrement sur l'heure du midi 	<ul style="list-style-type: none"> 50 élèves sur 400 au 1er cycle ou 12,5% des élèves du 1er cycle Activités midi : <ul style="list-style-type: none"> - Gymnase Intra-Muros - Informatique au 1118 - Local de musique - Improvisation auditorium - Radio étudiante - Jeux d'échecs 	<ul style="list-style-type: none"> 150 élèves sur 400 au 1er cycle ou 37,5% des élèves du 1^{er} cycle 10 activités sportives, artistiques, culturelles et scientifiques 	
		2. Développer les compétences liées à la gestion des émotions auprès de l'ensemble de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers offerts à l'ensemble de l'école Résultat des sondages effectués auprès des élèves Nombre d'incidents de violence et d'intimidation rapportés 	<ul style="list-style-type: none"> 40 activités pour 206 ateliers (tableau Bilan des interventions/activités services ÉBSF 2018-2019) Sondage non-disponible 125 incidents de violence et d'intimidation rapportés en 2017-2018 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des activités et des ateliers Réduire de 20% (100), le nombre d'incidents de violence et d'intimidation 	
		3. Réduire l'insécurité alimentaire des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de repas et collations offerts aux élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> 3 000 petits déjeuners et 5 800 dîners en 2017-2018 3 430 collations en 2018-2019 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le service selon les besoins 	



8. Transmission et diffusion du projet éducatif

À la suite de l'adoption du projet éducatif, le conseil d'établissement le transmettra à la commission scolaire, qui s'assurera de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans le projet éducatif avec son PEVR.

Le document adopté en conseil d'établissement sera présenté en assemblée générale du personnel lors d'une journée pédagogique de fin d'année en juin 2019.

En début d'année 2019-2020, le mandat sera donné à l'association étudiante de discuter des moyens de diffusion ciblés afin de présenter le projet éducatif aux élèves.

Par ailleurs la communauté pourra consulter le projet éducatif sur le site internet de l'école à partir du 1er juillet 2019.

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Voici les étapes à franchir pour mettre en œuvre le projet éducatif de l'école Baie-Saint-François :

– convenir avec l'équipe-école des moyens qui seront appliqués pour atteindre les objectifs et les cibles établis. Celle-ci peut se référer, entre autres éléments, aux pratiques éducatives du milieu, aux pratiques éducatives de la commission scolaire, aux résultats des recherches et des expériences, aux divers documents produits par la commission scolaire et le Ministère (politiques, stratégies, plans stratégiques, plans d'action, etc.). Le conseil d'établissement peut être informé de la proposition des moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles, mais il n'a pas le pouvoir de l'approuver ni celui de l'adopter. Ils sont proposés par le personnel à direction ;

– faire approuver les moyens retenus par la direction de l'établissement d'enseignement (LIP, article 96.15);

– élaborer des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action, etc.) et observer périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des moyens mis en place;

– adapter, au besoin, les moyens selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus;

– poursuivre le travail avec les membres du conseil d'établissement et les collaborateurs engagés dans l'élaboration du projet éducatif : les tenir informés, les rencontrer pour présenter les moyens retenus et les résultats obtenus. Les moyens retenus n'ont pas à être approuvés par ces personnes;

– mettre à jour le projet éducatif en tenant compte des nouvelles orientations indiquées par le ministre ou de changements importants dans le contexte de l'établissement d'enseignement (par exemple, un changement à l'acte d'établissement, un changement quant au bassin d'alimentation). Une consultation des acteurs engagés dans l'élaboration du projet éducatif serait alors nécessaire.

10. Reddition de compte du projet éducatif

La reddition de comptes est la dernière étape d'une gestion axée sur les résultats. Elle consiste à évaluer le projet éducatif et à présenter le résultat de cette évaluation à la communauté.

L'établissement d'enseignement se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements. Dans une perspective d'amélioration continue, l'évaluation du projet éducatif est une occasion de partager des pratiques innovantes en vue de les intégrer, au quotidien, dans les pratiques pédagogiques.

La commission scolaire doit convenir, avec les directions d'établissement d'enseignement, de la périodicité de l'évaluation du projet éducatif. La commission scolaire peut formuler des attentes envers les établissements d'enseignement qui concernent les éléments du contenu du projet éducatif, la date de transmission, le modèle à utiliser, etc.

Le conseil d'établissement doit transmettre de l'information à la communauté éducative sur les choix effectués par l'équipe-école et les résultats obtenus (LIP, articles 75 et 109.1). Il est suggéré que l'information présentée soit précise et succincte, rédigée dans un langage accessible et rapportée fidèlement, dans un souci de transparence comme le requiert la reddition de comptes.

Le document produit dans le cadre de la reddition de comptes peut s'avérer un outil de promotion pour les parents à la recherche d'une école pour leur enfant. L'aspect visuel du document revêt alors un caractère important. Au-delà des résultats obtenus, les parents peuvent y trouver une présentation sommaire de la mission, de la vision et des valeurs de l'établissement d'enseignement, du contexte dans lequel celui-ci évolue, de l'offre pédagogique, des principales réalisations ainsi que des chantiers à venir.

